

PROCES VERBAL
SEANCE DU 11 JANVIER 2024

Date convocation : 05/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze janvier à dix-huit heures l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain NOUZIERES,

Présents : Alain CORTEMBOS, Alain DELAROCHE, Dominique DELPORT, Roger DEVANLAY, Chantal DUBRUILLE, Hervé JAMMES, Jérôme LAFABRIE, Bernard MAGNAC, Alain NOUZIERES

Représentés : Philippe CAULET, Fabienne BOYAVAL

Excusés :

Absents :

Membre en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Secrétaire de séance : Hervé JAMMES

Approbation par le conseil municipal du compte-rendu du 5 décembre 2023

ORDRE DU JOUR

- Décisions modificatives
- Admission en non valeur
- Points divers

DECISION MODIFICATIVE – COMMUNE -

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|--|----------------|---------------|
| | | TOTAL : | 0.00 |
| | | 0.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| 2131 (041) | Bâtiments publics | 888.00 | |
| 203 (041) | Frais d'études, recherche, développement | | 888.00 |
| | | TOTAL : | 888.00 |
| | | 888.00 | 888.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à AUTOIRE, les jour, mois et an que dessus.

Délibération DE 2024 001 adoptée : Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11

DECISION MODIFICATIVE – COMMUNE -

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|-------------------------------------|-------------|-------------|
| 611 | Contrats de prestations de services | -470.00 | |
| 739211 | Attribution de compensation | 470.00 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à AUTOIRE, les jour, mois et an que dessus.

Délibération DE 2024 002 adoptée : Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11

DECISION MODIFICATIVE – COMMUNE -

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|-------------------------------------|-------------|-------------|
| 611 | Contrats de prestations de services | -60.00 | |
| 66111 | Intérêts réglés à l'échéance | 60.00 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à AUTOIRE, les jour, mois et an que dessus.

Délibération DE 2024 003 adoptée : Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11

DECISION MODIFICATIVE – SERVICE EAU -

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|--------------------------------|-------------|-------------|
| 605 | Achats d'eau | -90.00 | |
| 6541 | Créances admises en non-valeur | 90.00 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à AUTOIRE, les jour, mois et an que dessus.

Délibération DE 2024 004 adoptée : Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11

ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET EAU -

Le Maire indique à l'assemblée municipale que Madame le comptable public n'a pu procéder au recouvrement des pièces suivantes sur le service de l'eau :

- Pièce référence 4254430215 pour un montant de 1.02 euros
- Pièce référence 5576120115 pour un montant de 0.30 euros
- Pièce référence 6700520515 pour un montant de 80.40 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Pièce référence 4254430215 pour un montant de 1.02 euros
- Pièce référence 5576120115 pour un montant de 0.30 euros
- Pièce référence 6700520515 pour un montant de 80.40 euros

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 81.72 euros

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du service eau

Délibération DE 2024 005 adoptée : Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11

POINTS DIVERS

- Le club de pétanque d'Autoire Le Château des Anglais lors de son assemblée générale du 22 décembre 2023 a voté à l'unanimité la dissolution du club.
- La locataire du logement communal place de l'Eglise a adressé un courrier informant de son départ du logement le 9 février 2024.
- Suite à une demande de mettre un stop à la sortie du parking et aire de stationnement camping-cars, Monsieur le Maire s'est rendu sur les lieux avec des agents du Département, ces derniers déconseillent de mettre un stop, ils proposent qu'une chicane soit installée.
- Malgré plusieurs relances auprès de la FDEL, le remplacement des lampes de l'éclairage public à Frouge et à Ségonzac est toujours en attente, ainsi que la mise en place d'éclairage à Al Ségui.
- Une réunion d'informations, à l'attention des élus, concernant le passage du Tour de France aura lieu à la Préfecture le 23 janvier.

Le Maire,
Alain NOUZIERES

Le secrétaire de séance,
Hervé JAMMES